

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Culture

Arrêté du 21 avril 2026 portant renouvellement de classement du conservatoire du Grand Chalon en conservatoire à rayonnement régional

La ministre de la Culture,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.216-2, R 461-1 à R. 461-7 ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2023 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique ;

Vu la demande de Le Grand Chalon en date du 16 mai 2022 ;

Vu l'avis de l'inspection de la création artistique en date du 20 mars 2026 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Le conservatoire du Grand Chalon, sis 1 rue Olivier Messiaen, 71100 Chalon-sur-Saône, est classé en **conservatoire à rayonnement régional** dans **les spécialités musique, danse et théâtre** pour une durée de 7 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 2

La directrice générale de la démocratie culturelle, des enseignements et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Officiel du ministère de la Culture.

Fait à Paris, le 21 avril 2026

Pour la ministre et par délégation,
Pour la directrice générale de la démocratie culturelle, des enseignements et de la recherche et par délégation,

Anne Nouguié

Adjointe à la sous-direction des enseignements spécialisés, de l'enseignement supérieur et de la recherche de la création artistique